



**MÉMOIRE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS**

PRÉSENTÉ PAR LA

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

THETFORD MINES
6 OCTOBRE 2009

Présentation

M. Réal Laverdière, président, Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ)

M. Laurent Lampron, directeur général, CRÉ

M. Martin Vaillancourt, conseiller en développement régional, CRÉ

Recherche et rédaction

M. Martin Vaillancourt, conseiller en développement régional, CRÉ

Soutien et révision linguistique

Mme Julie Lapierre, secrétaire de direction, CRÉ

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

25, boulevard Taché Ouest, bureau 102

Montmagny (Québec) G5V 2Z9

Téléphone : 418-248-8488

Télécopieur : 418-248-4581

Courriel : cre@chaudiere-appalaches.qc.ca

Site Internet : www.chaudiere-appalaches.qc.ca

Table des matières

Sommaire des recommandations.....	1
1. La région de la Chaudière-Appalaches	3
2. La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches	4
3. Le développement éolien de la Chaudière-Appalaches	5
3.1 Le potentiel éolien de la région	5
3.2 Les projets retenus dans le cadre de l'actuel appel d'offres	6
4. L'implication de la CRÉ dans le développement éolien de la région	7
5. L'intérêt de la CRÉ concernant le projet Des Moulins	9
5.1 Le développement économique régional	9
5.2 Les impacts environnementaux	10
5.3 L'acceptabilité sociale d'un projet éolien	11
Conclusion.....	16
Annexe 1	
Cartes des secteurs de la région de la Chaudière-Appalaches ayant fait l'objet d'études de potentiel éolien.	17
CARTE 1 : Secteur est de la région.....	17
CARTE 2 : Secteur ouest de la région	18
Annexe 2	
Séances d'informations sur le développement éolien réalisées par la CRÉ.....	19
Annexe 3	
Liste des membres du CA de la CRÉ au 30 septembre 2009	20

Sommaire des recommandations

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) fait les avis et recommandations suivants au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre des consultations sur le projet d'implantation du parc éolien Des Moulins.

Avis n° 1

En ce qui concerne le développement économique régional :

La CRÉ accueille favorablement la contribution économique qu'apporterait l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la MRC des Appalaches. L'investissement global évalué à 400 millions de dollars, le recours à 200 personnes/année pendant la construction, les 20 emplois directs pendant la période d'exploitation, représentent un potentiel de retombées intéressantes pour la région.

Avis n° 2

En ce qui concerne la formation d'un comité de maximisation des retombées économiques :

La CRÉ considère que la formation d'un comité de maximisation des retombées économiques devrait permettre aux acteurs régionaux et locaux d'optimiser l'attribution des contrats en biens et services durant la période de construction du parc et pendant son exploitation.

Avis n° 3

En ce qui concerne les impacts environnementaux et la publication de l'étude d'impact :

La CRÉ tient à souligner la démarche du promoteur qui a accepté de rendre publique son étude d'impact environnementale avant même son dépôt aux différents ministères concernés. La CRÉ est d'avis que la diffusion publique de l'étude d'impact, le plus tôt possible au cours du projet, permet aux citoyens et aux intervenants de la région de mieux comprendre le projet proposé et de partager leurs préoccupations avec le promoteur au moment où celui-ci est toujours dans la planification de son projet.

Avis n° 4

En ce qui concerne l'acceptabilité sociale du projet :

La CRÉ considère que l'attitude initiale concernant le développement éolien est généralement bonne et favorable à l'implantation de parcs dans la région de la Chaudière-Appalaches. Les différentes tournées de sensibilisation et d'information réalisées par la CRÉ ont permis de constater que la majorité des citoyens de la région a une attitude favorable au développement éolien.

Avis n° 5**En ce qui concerne la cadre d'implantation de la filière :**

La CRÉ est d'avis que le cadre d'implantation de la filière éolienne au Québec a grandement progressé dans les dernières années et que celui-ci permet désormais de planifier et d'aménager des parcs éoliens en respectant les territoires, tant au plan environnemental qu'à l'égard des populations qui les habitent.

Avis n° 6**En ce qui concerne le contrôle local du projet :**

La CRÉ est d'avis que le partenariat d'affaires proposé aux municipalités de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills et de Thetford Mines par le promoteur 3Ci inc. préconisant la fondation d'une société en commandites donnera aux municipalités un droit de regard sur la gestion du projet. Ce partenariat permet, selon la CRÉ, la mise en place de conditions favorables qui permettront d'intégrer les préoccupations locales, notamment celles qui sont liées au suivi des impacts.

Avis n° 7**En ce qui concerne l'équité de la décision :**

La CRÉ est d'avis que l'ensemble du processus d'évaluation environnementale et les consultations menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins permettent de garantir l'équité du processus décisionnel.

Avis n° 8**Sur les caractéristiques du milieu social :**

La CRÉ est d'avis que le comité de suivi du projet Des Moulins devrait pouvoir bénéficier de la participation de représentants issus d'organisations locales et régionales en plus des représentants du promoteur et des municipalités de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills et de Thetford Mines.

1. La région de la Chaudière-Appalaches

D'une superficie en terre ferme de 15 071¹ km², la région de la Chaudière-Appalaches est bornée au nord-est par la région du Bas-Saint-Laurent, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et la région de la Capitale-Nationale, au sud-ouest par les régions du Centre-du-Québec et de l'Estrie et au sud-est par la frontière internationale avec les États-Unis d'Amérique.

La région de la Chaudière-Appalaches compte une population de 402 019² personnes (2008), réparties en 136 municipalités regroupées en neuf municipalités régionales de comté (MRC) et un pôle urbain, Lévis.

Figure 1 : Carte de la Chaudière-Appalaches



¹ Institut de la statistique du Québec, *Panorama des régions du Québec*, Édition 2009, page 133.

² *Idem*.

2. La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Organisation constituée en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions* (L.R.Q., c. M-22.1), la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Elle a comme principaux mandats de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

En plus de son rôle de concertation, la CRÉ vise également à promouvoir les intérêts de la région, à soutenir les acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels, à développer un sentiment d'appartenance, à susciter une solidarité dans la Chaudière-Appalaches et finalement, à évaluer, proposer et mener des projets à incidence régionale.

Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de 44 membres, comprenant 36 membres avec droit de vote, dont 24 élus municipaux provenant de l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches et 12 représentants socioéconomiques, ainsi que 8 membres sans droit de vote, soit les députés représentant la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale du Québec. La liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ est présentée en annexe 3.

Pour faciliter la concertation régionale, la CRÉ s'est dotée de dix groupes-conseils qui réunissent les principaux intervenants régionaux autour d'un même thème, soit :

- Agriculture et agroalimentaire
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
- Développement durable
- Famille
- Santé
- Table éducation Chaudière-Appalaches
- Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi
- Culture, loisir, sport et tourisme
- Développement social et communautaire
- Développement des entreprises et innovation

3. Le développement éolien de la Chaudière-Appalaches

La CRÉ a commencé à s'intéresser au développement éolien de la région avant qu'Hydro-Québec ait annoncé son intention de procéder à un second appel d'offres. Déjà en octobre 2005, la CRÉ considérait que la Politique énergétique du Québec offrait une opportunité aux municipalités du territoire et demandait au gouvernement du Québec d'apporter les modifications légales requises pour habilitier les municipalités et les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin que celles-ci puissent être associés dans le développement de projets éoliens. Depuis, la CRÉ s'est largement impliquée dans la diffusion régionale de l'information relative au développement de cette filière et a contribué de manière plus spécifique à la réflexion sur l'acceptabilité sociale de ce type de projet.

Dans ce mémoire, la CRÉ désire présenter sommairement la dynamique régionale autour du développement éolien, puis la contribution de la CRÉ à ce développement. Enfin, elle fera part au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de son avis et de ses recommandations concernant le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins.

3.1 Le potentiel éolien de la région

La région de la Chaudière-Appalaches possède un fort potentiel de développement éolien sur une grande partie de son territoire. D'abord, la chaîne de montagnes des Appalaches qui traverse la région dans l'axe nord-est / sud-ouest engendre, par sa topographie, des gisements éoliens de bonne qualité, principalement situés sur les crêtes et les sommets de ces montagnes.

Dans le cadre de l'appel d'offres de 2 000 MW, une dizaine de sites situés à proximité de ces gisements éoliens ont fait l'objet de mesure de vents. Les cartes 1 et 2, présentées à l'annexe 1, montrent la localisation des gisements éoliens ainsi que les sites qui ont fait l'objet d'études de la part de certains promoteurs.

La région de la Chaudière-Appalaches possède également un réseau de distribution et de transport de l'électricité très développé. La répartition des villages et des industries sur le territoire a permis le déploiement de nombreuses lignes électriques de différentes capacités, ce qui permet aujourd'hui de les utiliser pour intégrer d'éventuels parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec.

Le nombre de sites étudiés et le nombre de projets issus de la région ayant été proposés à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres de 2 000 MW démontrent qu'il est possible de développer le potentiel éolien de la Chaudière-Appalaches.

Ces mêmes sites qui n'ont pas été retenus dans l'actuel appel d'offres feront sans doute l'objet d'évaluations futures dans les décennies à venir. Il est donc important que l'implantation du premier parc éolien de la région se fasse avec la plus grande rigueur possible de façon à ce que son aménagement soit exemplaire.

3.2 Les projets retenus dans le cadre de l'actuel appel d'offres

3.2.1 Projet Des Moulins³

Le promoteur du projet, 3Ci inc., prévoit aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 156 MW, déployée par 78 éoliennes de 2 MW chacune sur des terres privées ou municipales. Outre la construction des éoliennes, le projet nécessite la réfection et la construction de chemins d'accès, la mise en place de lignes électriques souterraines et aériennes de 34,5 kV ainsi que la construction d'un bâtiment de service et d'un poste élévateur relié au réseau d'Hydro-Québec par une ligne électrique aérienne haute tension. Le projet est situé sur le territoire des municipalités de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills et de Thetford Mines.

Le coût total du projet est estimé à plus de 400 millions de dollars. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2011.

3.2.2 Projet du Massif du Sud⁴

Le second projet retenu est celui de l'entreprise Hydroméga. Il s'agit d'un parc éolien d'une puissance nominale de 150 MW, constitué de 75 éoliennes de 2 MW. Le projet est principalement situé sur les terres publiques dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, de Saint-Magloire, de Saint-Philémon et de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland. Des éoliennes sont également prévues sur des terrains privés adjacents dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland.

Le coût total du projet est évalué à 321 millions de dollars⁵. La mise en service est prévue pour décembre 2012.

3.2.3 Autre projet à proximité : projet Éoliennes de l'Érable inc.⁶

Actuellement, au moins un autre projet qui a été retenu dans l'appel d'offres de 2 000 MW est prévu dans des municipalités limitrophes au territoire de la région de la Chaudière-Appalaches.

Le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de l'Érable est principalement situé à l'intérieur des municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste et serait aménagé sur des terres privées. Il consiste en l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 50 éoliennes d'une puissance unitaire de 2 MW et totalisant une puissance installée globale de 100 MW.

Ce projet est évalué à 400 millions de dollars et sa mise en service est prévue en décembre 2011.

³ La description des projets provient du site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca.

⁴ *Idem*.

⁵ Site Internet de l'entreprise Hydroméga, <http://www.hydromega.com> (consulté le 29 septembre 2009).

⁶ La description des projets provient du site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca.

4. L'implication de la CRÉ dans le développement éolien de la région

Tel que mentionné précédemment, la CRÉ s'est impliquée dans le développement éolien de la région dès 2005. La section suivante détaille en ordre chronologique son implication dans ce dossier.

En octobre 2005, le conseil d'administration de la CRÉ, par voie de résolution, fait parvenir au ministre des Ressources naturelles et de la Faune une demande à l'effet de considérer un bloc de 350 MW d'énergie éolienne pour le développement de projets énergétiques sur le territoire de la Chaudière-Appalaches ainsi que de modifier certaines dispositions légales de façon à habiliter les municipalités et les MRC à être associées à titre de partenaires dans le développement de projets éoliens.

Ensuite, en décembre 2005, le président de la CRÉ participe à une mission en France portant sur le développement des Éco-Industries et plus particulièrement, sur les énergies renouvelables en Alsace.

Puis, en janvier 2006, le conseil d'administration de la CRÉ constitue un comité de travail régional sur le développement éolien ayant pour mandat de « Supporter le milieu de la Chaudière-Appalaches dans une prise de décision éclairée sur l'énergie éolienne dans le cadre du développement durable ». À l'origine, le comité est formé du président de la CRÉ, des préfets des MRC de L'Islet, de Lotbinière et de La Nouvelle-Beauce, des maires des municipalités de Sainte-Marie et de Saint-Henri, du président du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA). Le directeur général de la CRÉ et deux ressources professionnelles complètent le comité. Les réalisations du comité ont principalement été de deux ordres, d'abord en diffusant de l'information auprès des municipalités et dans un second temps, en sensibilisant les MRC à se doter d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour encadrer le développement éolien sur leur territoire.

Entre avril 2006 et septembre 2007, la CRÉ a été sollicitée à douze reprises pour donner des conférences sur le développement éolien dans la région auprès de différents conseils de maires, de municipalités du territoire et de groupes de citoyens. L'annexe 2 précise la date, le lieu et l'auditoire présent. Dans la même période, la CRÉ a participé à divers congrès et colloques sur le sujet et a accompagné des élus et des citoyens de la région dans une visite des parcs éoliens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Aussi, en mars 2007, dans le cadre des projets réalisés avec la participation financière du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée, une mission technique constituée de représentants de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et de la Chaudière-Appalaches se sont rendus dans la région du Poitou-Charentes, en France, pour rencontrer des experts de l'Université de La Rochelle, des intervenants de la filière éolienne française et des élus de communes qui se sont engagés dans le développement éolien.

En juin 2007, la CRÉ de la Chaudière-Appalaches a accueilli, conjointement avec les conférences régionales des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent, une délégation française provenant du Poitou-Charentes et de l'Université de La Rochelle dans le cadre d'une mission portant sur le développement éolien. Des promoteurs, des élus et des citoyens de la région ont été rencontrés afin de discuter des différents aspects du développement éolien.

Ces échanges entre régions québécoises et françaises ont permis de définir les orientations et le contenu de l'ouvrage « Énergie éolienne et acceptabilité sociale – Guide destiné à l'intention des élus municipaux du Québec ». La CRÉ a participé activement au comité de rédaction de ce guide qui a été finalisé en octobre 2008. Imprimé en 1 000 exemplaires et en 3 000 dans une version sommaire, le guide a été largement distribué au Québec et à l'extérieur du Québec. Toutes les municipalités du territoire de la Chaudière-Appalaches en ont reçu un exemplaire.

La CRÉ déposera au BAPE une copie de ce guide et en fera parvenir une version électronique.

De plus, entre juillet et septembre 2007, la CRÉ, en partenariat avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le CRECA, a réalisé neuf soirées-conférences portant sur les enjeux du développement de l'énergie éolienne en Chaudière-Appalaches. Cette tournée régionale avait pour but de sensibiliser la population aux liens entre la production d'énergie éolienne et la problématique des changements climatiques. Plus de 250 citoyens se sont déplacés pour assister aux conférences.

Enfin, la CRÉ, par l'entremise de son Groupe-conseil Développement durable constitué par le CRECA, a rencontré les deux promoteurs des projets éoliens en cours d'élaboration dans la région. Le CRECA a pu, à plusieurs reprises, poser ses questions et exprimer ses commentaires sur les deux projets. Les promoteurs ont également apporté des modifications à leurs projets en fonction des préoccupations émises par le CRECA, et ce, avant de déposer leur projet au BAPE.

5. L'intérêt de la CRÉ concernant le projet Des Moulins

Au-delà de sa portée d'abord locale, le projet d'implantation d'un parc éolien dans la MRC des Appalaches interpelle directement la CRÉ qui s'intéresse à tout dossier susceptible d'avoir un impact significatif sur le développement de la Chaudière-Appalaches.

Dans son dernier exercice régional de planification quinquennale, la CRÉ a intégré le développement durable comme ligne directrice de son action. Le Plan quinquennal de développement régional 2008-2013 (PQDR) identifie plusieurs stratégies directement interpellées par l'implantation d'un parc éolien sur son territoire. En fonction des différentes sphères du développement durable, la mise en œuvre d'un tel projet s'inscrit dans l'atteinte des stratégies suivantes :

Dans la sphère économique : la promotion du maillage d'entreprises et le maintien de la main-d'œuvre.

Dans la sphère environnementale : le développement de la gestion intégrée des ressources naturelles, l'harmonisation de l'usage des territoires et le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Dans la sphère sociale : la pérennité du cadre de vie.

Dans la sphère de la gouvernance : le développement d'alliances profitables et la valorisation des interventions concertées.

Le présent mémoire vise donc à exprimer les préoccupations de la CRÉ sur trois aspects du projet en lien avec les mandats de la CRÉ. Le mémoire abordera le développement économique régional, les impacts environnementaux et de façon plus spécifique, l'acceptabilité sociale d'un tel projet.

5.1 Le développement économique régional

« Le développement éolien est un moteur important de création de richesse pour le Québec et ses régions. Avec près de 10 milliards de dollars d'investissements dans les prochaines années, le gouvernement du Québec a mis en place les mécanismes pour favoriser le développement et l'essor économique des régions. »⁷

Le projet d'implantation d'un parc éolien présente de nombreux avantages pour la région et la MRC des Appalaches (diversification industrielle et manufacturière, essor économique, positionnement en ressources énergétiques, redevances aux communautés).

⁷ *L'éolien, état global de la situation*, MRNF, septembre 2009, documentation déposée lors des audiences publiques, Thetford Mines.

Avis n° 1**En ce qui concerne le développement économique régional :**

La CRÉ accueille favorablement la contribution économique qu'apporterait l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la MRC des Appalaches. L'investissement global évalué à 400 millions de dollars, le recours à 200 personnes/année pendant la construction, les 20 emplois directs pendant la période d'exploitation, représentent un potentiel de retombées intéressantes pour la région.

La CRÉ souligne également la mise en place d'un comité de maximisation des retombées économiques de l'implantation du parc Des Moulins. Ce comité, formé de représentants du comité de diversification économique de la région de Thetford, de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) et de la firme 3Ci inc., vise à favoriser la concertation et la synergie des intervenants de la région de Thetford afin qu'ils puissent informer les entreprises et les travailleurs locaux des opportunités économiques découlant de l'implantation du parc Des Moulins, et ce, dans un esprit de compétitivité et de qualité assurant la rentabilité économique des projets.

Avis n° 2**En ce qui concerne la formation d'un comité de maximisation des retombées économiques :**

La CRÉ considère que la formation d'un comité de maximisation des retombées économiques devrait permettre aux acteurs régionaux et locaux d'optimiser l'attribution des contrats en biens et services durant la période de construction du parc et pendant son exploitation.

5.2 Les impacts environnementaux

D'un point de vue global, l'exploitation d'un parc éolien contribue à améliorer le bilan en matière d'émission des gaz à effet de serre (GES) pour une région comme la Chaudière-Appalaches. La région est en effet vaste et les déplacements nécessaires permettant de couvrir le territoire, autant pour les individus que pour les organisations ou les entreprises, rendent difficiles une diminution significative et directe des GES émis par la principale source qu'est le transport.

La région peut donc faire des choix en matière de production d'énergie et envisager la présence de parcs éoliens sur son territoire comme une mesure compensatoire pour abaisser le niveau d'émission régional de GES.

D'un point de vue local, le projet d'aménagement d'un parc éolien engendre des impacts sur le plan environnemental. Pour une région qui mise beaucoup sur son caractère patrimonial et la beauté de ses paysages et qui offre une belle qualité de vie à ses résidents, il est important pour la CRÉ de s'assurer que le projet respecte la capacité de support des écosystèmes et que le territoire d'accueil permette d'harmoniser les usages antérieurs avec celui de la production d'énergie éolienne.

Les mesures d'atténuation des impacts environnementaux prévues par le promoteur et celles suggérées par différents ministères ou organisations sont donc essentielles à la réussite du projet.

La CRÉ n'a pas la compétence pour se prononcer sur les mesures proposées, mais désire cependant souligner que l'information relative aux études d'impacts réalisées dans le cadre du projet ont été largement diffusées.

Avis n° 3**En ce qui concerne les impacts environnementaux et la publication de l'étude d'impact :**

La CRÉ tient à souligner la démarche du promoteur qui a accepté de rendre publique son étude d'impact environnementale avant même son dépôt aux différents ministères concernés. La CRÉ est d'avis que la diffusion publique de l'étude d'impact, le plus tôt possible au cours du projet, permet aux citoyens et aux intervenants de la région de mieux comprendre le projet proposé et de partager leurs préoccupations avec le promoteur au moment où celui-ci est toujours dans la planification de son projet.

5.3 L'acceptabilité sociale d'un projet éolien

Au-delà de l'aspect réglementaire qui encadre le développement des projets éoliens dans la Chaudière-Appalaches et des aspects techniques qui rendent possible sa réalisation, la réussite d'un projet éolien tient aussi à son acceptation dans le milieu.

Au cours des dernières années, la CRÉ a contribué à la réflexion sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens en publiant un guide destiné aux élus⁸.

Le tableau et les éléments de la section suivante sont tirés du chapitre six⁹ de ce guide et précisent les facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale d'un projet.

Certains de ces facteurs sont reliés au développement de la filière éolienne, d'autres sont spécifiques au projet, certains facteurs concernent le processus décisionnel et enfin, certains sont issus des caractéristiques du milieu social. Tous les facteurs n'exercent pas la même influence dans l'acceptabilité d'un projet et l'importance relative d'un facteur par rapport à un autre varie en fonction des individus touchés par le projet.

Tableau 1 : Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale

Dimensions	Facteurs constitutifs
Filière éolienne	Attitudes initiales
	Cadre institutionnel
Projet	Impacts
	Retombées
	Origine et contrôle local
Processus décisionnel	Légitimité du processus
	Équité de la décision
Caractéristique du milieu social	Capital social
	Historique du territoire

⁸ *Énergie éolienne et acceptabilité sociale – Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*, collaboration entre les CRÉ de l'Est du Québec, l'Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, Université du Québec à Rimouski (UQAR), groupe rattaché au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) UQAC-UQAR-UQAT-UQO, le LEPTIAB de l'Université de La Rochelle (URL) et le Conseil régional de Poitou-Charentes.

⁹ *Idem, Chapitre 6, Facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale*, Gilles Côté (Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, UQAR).

5.3.1 Attitude initiale dans l'opinion publique

La perception du public à l'égard des énergies renouvelables en général, et de la filière éolienne en particulier, est habituellement positive. L'éolien est considéré comme une source d'énergie propre comparativement à plusieurs autres types d'énergies jugées polluantes ou dangereuses.

Avis n° 4

En ce qui concerne l'acceptabilité sociale du projet :

La CRÉ considère que l'attitude initiale concernant le développement éolien est généralement bonne et favorable à l'implantation de parcs dans la région de la Chaudière-Appalaches. Les différentes tournées de sensibilisation et d'information réalisées par la CRÉ ont permis de constater que la majorité des citoyens de la région a une attitude favorable au développement éolien.

La CRÉ considère également que la résistance ou l'opposition de certains citoyens ne découlent pas du conflit entre les intérêts individuels des personnes affectées par les projets et l'intérêt de la collectivité, bénéficiaire de ses retombées, mais découlent plutôt de la combinaison de plusieurs facteurs liés notamment aux impacts appréhendés des projets et au processus de planification de parcs éoliens. La communication autour des enjeux et de l'aménagement des parcs est un facteur clé de la qualité du processus d'implantation, les avis qui suivent précisent la position de la CRÉ à cet égard.

5.3.2 Cadre institutionnel d'implantation de la filière

Le cadre institutionnel de l'implantation de la filière éolienne constitue un autre facteur constitutif de l'acceptabilité sociale de projets éoliens. L'adoption de mesures pour encadrer le développement éolien sur le territoire, comme l'établissement de critères de localisation, l'élaboration de normes d'implantation et la désignation de zones favorables au développement éolien, aurait un effet positif à cet égard. Les lacunes du cadre institutionnel observées au Québec, lors du premier appel d'offres ou lors des premières ententes de gré à gré qui ont mené aux premiers parcs éoliens, ont eu pour effet de susciter beaucoup d'incertitude parmi les populations concernées qui ne savaient pas où, quand et combien de parcs éoliens pourraient s'implanter dans leur région.

Depuis 2005, la publication de nombreux guides par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)¹⁰, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)¹¹ et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)¹² a permis de préciser grandement le cadre institutionnel et de baliser le développement éolien au Québec. Ces guides complètent désormais les différents outils réglementaires relatifs à l'aménagement du territoire qui sont utilisés par les instances municipales et nationales.

¹⁰ MAMROT (2007a), *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : pour un développement durable de l'énergie éolienne*, Québec : Gouvernement du Québec, 20 p, disponibilité sur le site Internet : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/amen_amen_eoli.asp (consulté le 28 septembre 2009).

MAMROT (2007b), *Guide d'intégration des éoliennes au territoire : vers de nouveaux paysages*, Québec : Gouvernement du Québec, 38 p, disponibilité sur le site Internet : http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/amen_amen_eoli.asp (consulté le 28 septembre 2009).

¹¹ MRNF (2005), *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères : projet d'implantation de parcs éoliens en territoire public*, Québec : Gouvernement du Québec, disponibilité sur le site Internet : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/territoire/programme/projet-eolien.pdf> (consulté le 28 septembre 2009).

¹² MDDEP (2005), *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de parc éolien*, Québec : Gouvernement du Québec, 20p, disponibilité sur le site Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/2003/ENV20030081.htm> (consulté le 28 septembre 2009).

De plus, l'apport de certains organismes régionaux par la publication d'études et de guides a permis de faire avancer la réflexion sur différents enjeux du développement de la filière éolienne au Québec. Sans les mentionner tous, soulignons l'apport de certains, comme le guide du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent¹³, les quatre guides de la CDR Bas-Saint-Laurent / Côte-Nord¹⁴ et plus récemment, l'étude de l'UQAR portant sur les installations éoliennes socialement acceptables¹⁵.

Avis n° 5

En ce qui concerne la cadre d'implantation de la filière :

La CRÉ est d'avis que le cadre d'implantation de la filière éolienne au Québec a grandement progressé dans les dernières années et que celui-ci permet désormais de planifier et d'aménager des parcs éoliens en respectant les territoires, tant au plan environnemental qu'à l'égard des populations qui les habitent.

5.3.3 Le projet

L'acceptabilité sociale des projets spécifiques est intimement liée à l'évaluation que font les populations locales des avantages retirés à titre individuel et collectif par rapport aux inconvénients. Les avantages sur le plan collectif consistent dans les retombées économiques découlant de l'achat de biens et de services et la création d'emplois à l'échelle locale ainsi que les redevances versées aux communautés locales pour la réalisation de projets socioéconomiques. Sur le plan individuel, il s'agit des redevances versées aux résidents pour l'usage de leur propriété ou à titre de compensation pour les nuisances relatives à la présence d'éoliennes dans leur voisinage.

Les inconvénients consistent dans les impacts du projet sur l'environnement physique et humain. Le nombre de machines, leur puissance et leur concentration sur le territoire influencent les impacts, notamment sur le paysage et l'environnement sonore. Il en est de même du choix du site d'implantation, particulièrement lorsque le paysage potentiellement affecté par la réalisation du projet bénéficie d'un niveau élevé de valorisation de la part des populations locales.

L'acceptabilité sociale d'un projet est également influencée par le contrôle local de celui-ci. L'intégration locale du promoteur et la participation financière des individus ou de la collectivité au projet peuvent avoir un effet positif à cet égard.

Il a été mentionné par le promoteur lors des audiences publiques¹⁶ qu'un partenariat d'affaires sera proposé aux municipalités de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills et de Thetford Mines. Ce partenariat permettra aux municipalités visées par le projet d'avoir un droit de regard sur la gestion du projet.

¹³ http://www.crebsl.com/media/Rubrique%20B-10_ENERGIE/PDF/11_GuideFiliereEolienne.pdf (consulté le 28 septembre 2009).

¹⁴ <http://www.coopquebec.coop/site.asp?page=element&nIDElement=2411> (consulté le 28 septembre 2009).

¹⁵ Unité de recherche sur le développement territoriale et la filière éolienne (UQAR), *Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation dans une perspective de développement territoriale durable*, rapport final, mai 2009, 200 pages et annexes.

¹⁶ Transcription de la séance publique, volume cinq, Audience publique sur le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Bréboeuf par 3Ci énergie éolienne inc., – ligne 465 et suivantes, 10 septembre 2009.

Avis n° 6**En ce qui concerne le contrôle local du projet :**

La CRÉ est d'avis que le partenariat d'affaires proposé aux municipalités de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills et de Thetford Mines par le promoteur 3Ci inc. préconisant la fondation d'une société en commandites donnera aux municipalités un droit de regard sur la gestion du projet. Ce partenariat permet, selon la CRÉ, la mise en place de conditions favorables qui permettront d'intégrer les préoccupations locales, notamment celles qui sont liées au suivi des impacts.

5.3.4 Le processus décisionnel

Un processus décisionnel peut être jugé inéquitable et ainsi, avoir un effet négatif sur l'acceptabilité sociale du projet. Parmi les recommandations qui reviennent le plus souvent pour améliorer « l'équité du processus décisionnel » mentionnons :

- 1) La diffusion de l'information et la consultation le plus en amont possible du processus de planification
- 2) une information accessible dont l'impartialité est garantie par des sources indépendantes
- 3) la justification des choix au regard des préoccupations exprimées par les participants et des enjeux du projet

Avis n° 7**En ce qui concerne l'équité de la décision :**

La CRÉ est d'avis que l'ensemble du processus d'évaluation environnementale et les consultations menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins permettent de garantir l'équité du processus décisionnel.

5.3.5 Les caractéristiques du milieu social

L'implantation de projets éoliens intervient toujours dans un contexte social. Dans certains cas, les difficultés vécues antérieurement par une population sur un territoire donné, à la suite de la réalisation de projets controversés ou en raison de rapports conflictuels avec les gestionnaires d'installations industrielles, sont autant de facteurs susceptibles d'influencer l'accueil donné à un projet ou à l'arrivée d'un nouveau promoteur.

Dans d'autres cas, la volonté et la capacité des acteurs des collectivités locales à se mobiliser et à coopérer pour prendre des décisions d'affaires publiques deviennent des facteurs importants qui favorisent la construction de l'acceptabilité sociale.

Dans le présent projet Des Moulins, plusieurs organisations locales et régionales ont pu exprimer leurs préoccupations. En plus des municipalités, les organismes locaux, telle la Société de développement économique de la région de Thetford et les associations représentant les propriétaires terriens situés dans la zone d'étude, ont été en mesure d'apporter une contribution significative à la réalisation du projet.

Finale­ment, de façon à poursuivre la construction de l'acceptabilité sociale en regard du projet Des Moulins, la CRÉ est d'avis que la contribution des organisations locales est souhaitable pendant la période de réalisation et d'exploitation du parc.

Avis n° 8

Sur les caractéristiques du milieu social :

La CRÉ est d'avis que le comité de suivi du projet Des Moulins devrait pouvoir bénéficier de la participation de représentants issus d'organisations locales et régionales en plus des représentants du promoteur et des municipalités de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills et de Thetford Mines.

Conclusion

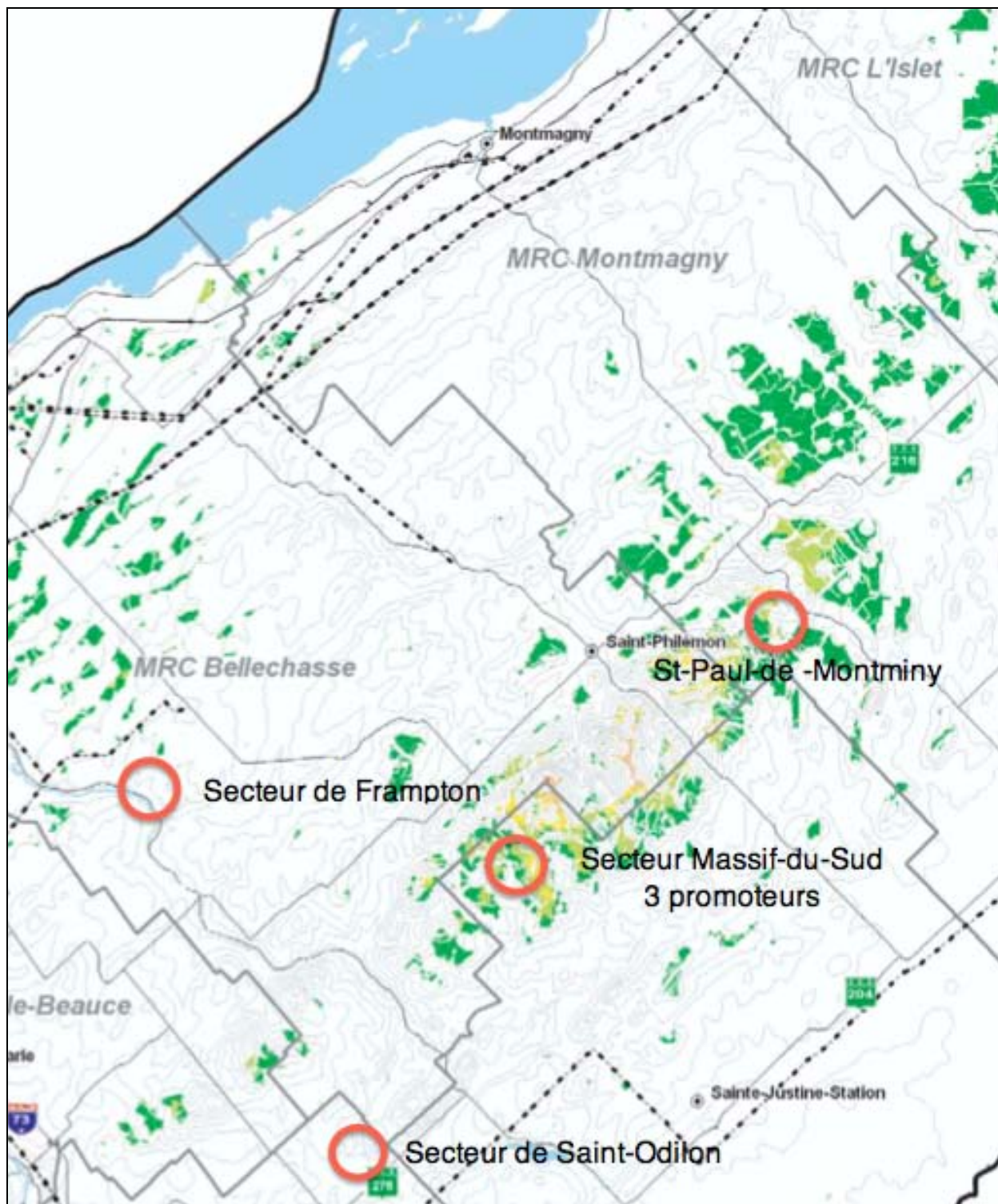
Dans ce mémoire, la CRÉ a rappelé les actions qu'elle a posées au cours des dernières années en matière de développement éolien dans la région. Elle a également souligné certains éléments positifs qui montrent une amélioration dans le processus d'encadrement et d'implantation des parcs éoliens au Québec; éléments qui sont issus à la fois d'une meilleure compréhension de l'aménagement des parcs éoliens de la part des instances gouvernementales et municipales et aussi d'une meilleure compréhension des préoccupations des communautés de la part du promoteur.

Le projet de parc éolien Des Moulins est le premier parc à être implanté dans la région. Il trace la voie pour tous les autres projets éventuels et doit donc être de la meilleure qualité possible. C'est dans cet esprit que la CRÉ a rédigé ce mémoire et le transmet au BAPE.

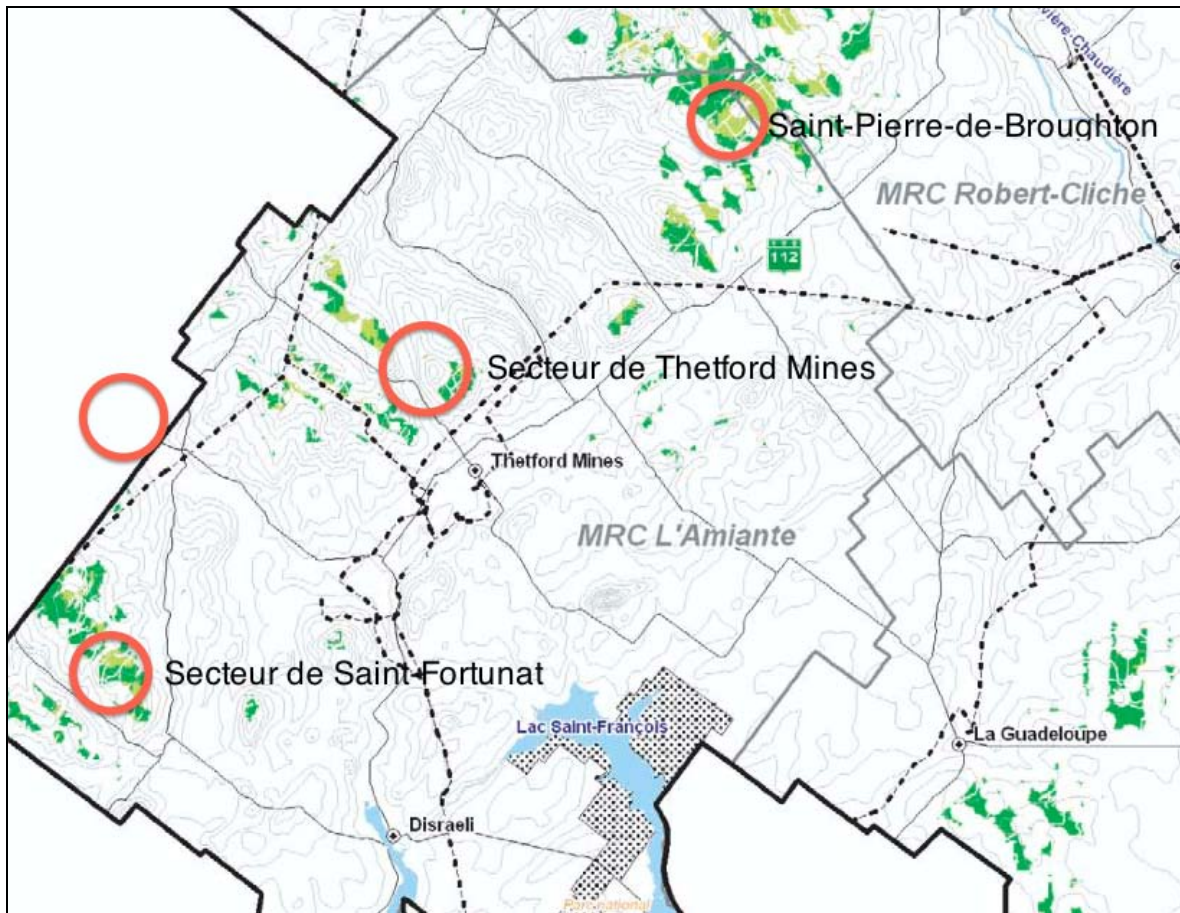
Annexe 1

Cartes des secteurs de la région de la Chaudière-Appalaches ayant fait l'objet d'études de potentiel éolien.

Carte 1 : Secteur est de la région



Carte 2 : Secteur ouest de la région



Le fonds de carte est tiré de : *Gisement éolien exploitable hors-zones restrictives et hamonisées, Région administrative de la Chaudière-Appalaches*, par Hélimax et AWS Truwind, site Internet du MRNF : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-potentiel.jsp#inventaire>.

Annexe 2

Séances d'informations sur le développement éolien réalisées par la CRÉ

Date	Lieu	Auditoire
9 mars 2006	Lac-Échemins	Conseil d'administration de la CRÉ
21 mars 2006	MRC de La Nouvelle-Beauce	Conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce
12 avril 2006	MRC Robert-Cliche	Conseil des maires de la MRC de Robert-Cliche
10 mai 2006	MRC des Appalaches	Conseil des maires de la MRC des Appalaches
12 juin 2006	Saint-Paul-de-Montminy	Citoyens
20 juin 2006	Sainte-Rose-de-Whatford	Élus et citoyens de la MRC des Etchemins
30 août 2006	Saint-Luc-de-Bellechasse	Conseil municipal et citoyens
6 septembre 2006	Ville de Québec	Aménagiste de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
25 octobre 2006	Saint-Pierre-de-Broughton	Conseil municipal et citoyens
16 novembre 2006	Breakeyville	Conseil d'administration du CRECA
24 janvier 2007	Saint-Paul-de-Montminy	Conseil municipal
19 septembre 2007	Saint-Jean-Port-Joli	Participants à l'Université rurale québécoise (URQ)

Séances d'informations sur le développement éolien réalisées par la CRÉ, en partenariat avec l'AQLPA et le CRECA

Date	Lieu	Auditoire
4 juillet 2007	Thetford Mines	Citoyens
5 juillet 2007	Lac-Échemins	Citoyens
23 août 2007	Lévis	Citoyens
28 août 2007	Saint-Georges	Citoyens
30 août 2007	Saint-Pierre-de-Broughton	Citoyens
4 septembre 2007	Frampton	Citoyens
6 septembre 2007	Saint-Luc-de-Bellechasse	Citoyens
11 septembre 2007	Saint-Paul-de-Montminy	Citoyens
12 septembre 2007	Sainte-Marie	Citoyens

Annexe 3

Liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ au 30 septembre 2009

Membres du comité exécutif

M. Réal Laverdière	Président	Préfet de la MRC de L'Islet
M. Luc Berthold	Vice-président	Maire de Thetford Mines
Mme Hélène Faucher	Trésorière	Préfet de la MRC des Appalaches
M. Marcel Catellier	Secrétaire	Préfet de la MRC de Montmagny
M. Russell Gilbert	Administrateur	Représentant du Groupe-conseil Culture, loisir, sport et tourisme
Mme Anne Ladouceur	Administratrice	Conseillère de Lévis
M. Jean-Denis Morin	Administrateur	Représentant du Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire

Membres du conseil d'administration

➤ *Élus municipaux*

M. François Barret	Maire de Saint-Lambert-de-Lauzon
M. Jean-Pierre Bazinet	Conseiller de Lévis
M. Hervé Blais	Préfet de la MRC de Bellechasse
M. Jean-Guy Bolduc	Maire de Beauceville
M. Jean-Guy Breton	Maire de Lac-Etchemin
M. Yvon Bruneau	Maire de Saint-Henri
M. Roger Carette	Maire de Saint-Georges
M. Michel Cliche	Maire de Saint-Joseph-de-Beauce
M. Jean-Guy Desrosiers	Maire de Montmagny
M. Jean-Pierre Dubé	Maire de Saint-Jean-Port-Joli
Mme Sylvie Fortin Graham	Mairesse de Saint-Agapit
M. Harold Guay	Maire de Sainte-Marie
M. André Labbé	Préfet de la MRC de Robert-Cliche
M. Richard Lehoux	Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce
M. Luc Lemieux	Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan
Mme Pauline Poirier	Substitut de Ville de Disraëli
M. Hector Provençal	Préfet de la MRC des Etchemins
Mme Danielle Roy Marinelli	Mairesse de Lévis
M. Maurice Sénécal	Préfet de la MRC de Lotbinière

➤ *Représentants de groupes-conseils*

M. Raymond Cimon	Représentant de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
M. François Dornier	Représentant du Groupe-conseil Éducation (Table éducation Chaudière-Appalaches)
Mme Thérèse Lachance	Représentante du Groupe-conseil Santé
Mme Luce Lacroix	Représentante du Groupe-conseil Famille
Mme Yolande Léprieux	Représentante du Groupe-conseil Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi
M. Guy Lessard	Représentant du Groupe-conseil Développement durable

M. Philippe Mailloux

Représentant du Groupe-conseil Développement
des entreprises et innovation

M. François Roberge

Représentant du Groupe-conseil Développement
social et communautaire

Deux postes vacants

Deux groupes-conseils à définir

Membres du conseil d'administration sans droit de vote

M. Robert Dutil

Député de Beauce-Sud

M. Janvier Grondin

Député de Beauce-Nord

M. Gilles Lehouillier

Député de Lévis

M. Laurent Lessard

Député de Frontenac et ministre responsable de la
région de la Chaudière-Appalaches

M. Norbert Morin

Député de Montmagny – L'Islet

M. Marc Picard

Député des Chutes-de-la-Chaudière

Mme Sylvie Roy

Députée de Lotbinière

Mme Dominique Vien

Députée de Bellechasse